

Groupe Opposition Municipale

Maire de Lourdes
Hôtel de Ville
65 100 LOURDES

Objet :

Questions pour le Conseil Municipal du 09/12//05

"Gestion CDSU de Lourdes »

Monsieur le Maire,

Par délibération du Conseil Municipal du 14/04/2003, , nous avons approuvé « l'adhésion de la Communauté de Communes du pays Lourdes au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du pays des Gaves »,

Ce dernier est en charge de la gestion du centre de stockage de déchets ultimes situé sur notre commune.

Suite à un appel d'offres, le syndicat a choisi de confier cette gestion à un prestataire privé, en l'occurrence la société Boucou, ceci sur la base d'un cahier des charges précis et en particulier avec un certain nombre d'obligations et d'équipements ainsi qu'un calendrier de mise en place de ces équipements.

Des concitoyens de notre commune ont à se plaindre de certaines nuisances qui semblent dues au non respect de ce cahier des charges. Des riverain du site ont à supporter la négligence de ce prestataire.

Il apparaît en particulier que :

- ▶ La nature et le volume des déchets ne correspondent pas au cahier des charges et au règlement de fonctionnement du centre de stockage de déchets ultimes (classe 2) ;
- ▶ Que les équipements obligatoires ne sont pas installés.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous faire connaître la position de la commune de Lourdes sur cet état de fait ?

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Pour le groupe d'opposition municipale
Alain Garrot**

Question de l'opposition sur le CSDU

Réponse de Jean-Pierre Artiganave, maire de Lourdes :

Je voudrais avant de donner la parole à Michel Azot, Président du Syndicat Mixte Traitement des Déchets, faire quelques observations.

La première est clairement exprimée dans la question du groupe d'opposition municipale : il s'agit en effet et dans un contexte clairement défini, de répondre aux légitimes questions de nos concitoyens.

S'agissant de la position du Maire de Lourdes, la situation est simple : la Ville par le biais de la Communauté de Communes est membre depuis la délibération du 14 avril 2003, du Syndicat Mixte de Traitements des Déchets. Ce syndicat a la responsabilité de l'exploitation du CSDU de Lourdes.

Voilà pour le cadre général.

Si je tiens à laisser la réponse technique à l'organe compétent et, j'insiste lourdement dessus : LEGITIME, je ne saurai accepter les débordements récemment lus dans la presse et qui constituent, bien au-delà de la question posée, une forme d'acharnement personnalisé parfaitement intolérable.

Les enjeux liés à l'environnement, supposent de nombreux efforts voire des sacrifices. J'en mesure la difficulté et tout n'est pas parfait. Mais sachez que, avec courage et énergie nous nous y employons et déjà de nombreuses avancées ont eu lieu. Aussi, lorsque je vois Michel Azot, Président du Syndicat Mixte du Traitement des Déchets, auquel je veux redire ici ma confiance et mon soutien, personnellement mis en cause, je ne peux que m'interroger sur les desseins de ses détracteurs.

Aussi sachez que dans le plus grand respect des procédures et des lois, je serai toujours à ses côtés pour mener ce combat.

Parfois, devant le mur de la mauvaise foi, de la malhonnêteté intellectuelle et du refus de dialogue, la négociation devient impossible et nos efforts de concertation trouvent leur limite. Dans ce contexte je ne veux plus alimenter d'épuisantes et inutiles polémiques et autant de fois que de besoin, je m'en remettrai, selon les circonstances, à l'arbitrage des institutions compétentes.

Je voudrais enfin dire et c'est bien là l'essentiel, à tous les riverains du C.S.D.U combien je suis sensible aux nuisances dont ils font l'objet et les assurer de notre détermination à améliorer chaque jour un peu plus leurs conditions de vie dans cette zone. C'est un dossier difficile, j'en conviens, mais tant Michel Azot que tous les membres du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ont à cœur de le mener à bien.

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU PAYS DES GAVES

L'intervention de Michel Azot, président :

Permettez moi de saisir cette occasion pour éclairer nos collègues sur le travail du SMTD et ainsi répondre aux interrogations qui ont été posées.

Je vous rappellerai en premier lieu que les compétences collecte et traitement des déchets ont été transférées à la CCPL. Puis que la CCPL a transféré la compétence traitement au SMTD du Pays des Gaves qui regroupent les EPCI de Traitement.

Je citerai :

- Le SIRTOM de Luz
- Le SIRTOM de la Vallée d'Argelès
- Le SIROM de Lourdes Est
- La Communauté de Communes de Batsurguère
- La Communauté de Communes de Lourdes
- Bartrès - Arbéost - Ferrières
- Gavarnie - Gèdre

Le SMTD s'est doté d'un bureau élu avec un président et 5 Vice-Présidents :

- André GALVE
- Jean Louis BAREILLES
- Pierre MAUVEZIN
- Laurent BARRAU
- Gérard CLAVE

Le conseil syndical m'a élu à la Présidence - je dis bien élu.

Le SMTD se charge donc de l'ensemble des opérations de traitement des déchets et ce sur l'ensemble du territoire du Pays des Gaves, c'est-à-dire de l'arrondissement d'Argelès - un peu plus de 38 000 habitants.

En fait, il s'agit :

- 1/ d'organiser la filière vers le centre de tri pour la collecte sélective
- 2/ d'organiser la filière vers le centre de stockage des déchets ultimes pour le reste des déchets ménagers

Pour ce faire, le SMTD dispose d'un centre de transfert à Pierrefitte-Nestalas qui regroupe les déchets en provenance du SIRTOM de Luz et du SIRTOM de la Vallée d'Argelès puis d'un CSDU sur le site Lourdes-Mourles en prolongement de l'ancien CET où ont été enfouis les déchets de Lourdes pendant 30 ans.

Ceci pour rappeler que le SMTD du Pays des Gaves est un Etablissement Public de coopération intercommunale, son fonctionnement est régi par le Code général des collectivités et toutes ses décisions sont soumises au contrôle de légalité comme

l'ensemble des collectivités. C'est parmi ses membres qu'ont été élus les membres de la Commission d'appel d'offre légalement constituée.

Le SMTD du Pays des Gaves a pris en charge le traitement des déchets de l'ensemble de l'arrondissement avec pour objectif de donner à nos concitoyens un service de qualité dans des conditions financières les moins lourdes possibles avec le souci du respect de l'environnement.

La création du CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes) de Mourles et le quai de transfert de Pierrefitte ont été réalisés dans cet esprit.

Pour la gestion du service, le SMTD a choisi de confier l'exploitation du traitement à la société BOUCOU RECYCLAGE et ce après appel d'offre. La CAO et le comité syndical ont constaté que cette offre était la moins disante et la mieux disante.

Pour ce qui concerne le tri sélectif, le marché de tri est réalisé annuellement.

Un nouvel appel d'offre est donc en cours pour 2006. J'ajoute que la participation financière des collectivités est mutualisée pour les déchets ultimes mais qu'elle est répartie au service effectif pour le tri sélectif (chaque collectivité paie effectivement son tonnage trié).

C'est à partir de ces rappels qui m'ont paru essentiel que je voudrais répondre aux interrogations concernant à la fois le fonctionnement et l'environnement de ce service.

Le service du traitement des déchets est régulièrement contrôlé par les services de la DDASS et en particulier pour l'application de l'arrêté préfectoral d'exploitation du CSDU.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

1/ Les casiers d'exploitation sont conformes à la réglementation et étanches.

2/ Le SMTD s'est doté d'une station de traitement de lixiviats de plus de 900 000 € afin que les effluents soient tous traités.(150 m³/jour)

3/Il reste un certain nombre de points à faire avancer.

- l'installation de piézomètre pour le contrôle des eaux souterraines. Ce sera fait en janvier 2006
- l'installation de moyens de contrôle en continu des effluents, ce sera fait en Mars 2006.
- La canalisation des biogaz du casier C actuellement en exploitation : les travaux sont actuellement réalisés et les gaz seront brûlés dans la torchère d'ici février 2006.
- La végétalisation du massif :les plantations interviendront au printemps.
- L'installation de caméra de surveillance elles seront installées et opérationnelles courant décembre et janvier.
- Le contrôle des flux de camion est permanent et il a été renforcé. J'ai demandé à notre agent de faire ouvrir les camions et de descendre dans le casier pour vérifier l'origine des déchets qui proviennent de nos refus de tri (actuellement triés à Montardon) Cette opération est réalisée 2 fois par jour.

Je crois sincèrement qu'on n'a jamais été aussi loin dans une démarche de protection et de contrôle sur l'environnement et de contrôle de la qualité du service. Nous ne sommes pas pour autant parfait, loin s'en faut. Mais je voudrais simplement qu'on reconnaisse les efforts réalisés par le SMTD et l'ensemble de ses élus qui se donnent avec beaucoup d'énergie pour ce service essentiel.

Permettez-moi pour terminer, d'évoquer en quelques mots rapides, les remarques formulées dans la presse concernant la Société GUINTOLI.

Dans le cadre des Travaux du CSDU : construction des nouveaux casiers, l'appel d'offre Terrassement avait été attribué à la Société Guintoli. Un marché a donc été passé avec cette société, ce marché a été contrôlé, vérifié et n'a donné lieu à aucune remarque. Il a par ailleurs été exécuté. Aujourd'hui, cette société a indiqué son souhait de se voir attribuer une somme supplémentaire en raison du nombre important de jours d'intempéries pendant les travaux. Comme toujours dans des circonstances équivalentes, une collectivité ne fait pas n'importe quoi, et surtout elle se réfère à ce qui constitue sa Bible, c'est-à-dire, son marché.

C'est donc dans la légalité et la transparence la plus totale que les réponses appropriées seront données.

J'en terminerais en remerciant l'ensemble des membres du SMTD qui travaille avec détermination dans ces dossiers. Je voudrais qu'on y acte les progrès réalisés en quelques mois et ceux qui seront réalisés dans les mois à venir. Quand je parle de progrès, je pense aux nuisances contre lesquelles nous ferons ce qu'il faut - tout ce qu'il faut.

Comme nous l'avons dit à la dernière réunion de la CLIS avec Monsieur le Sous-Préfet, nous restons ouverts au dialogue comme nous l'avons toujours été.

Chaque jour, nous sommes attentifs et vigilants. C'est notre préoccupation, c'est ma préoccupation, une préoccupation quotidienne.

Michel Azot